



ONUSIDA
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA

HCR UNODC
UNICEF OIT
PAM UNESCO
PNUD OMS
UNFPA BANQUE MONDIALE

UNAIDS/PCB(28)/11.6
9 mai 2011

28^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme
Genève, Suisse
21 au 23 juin 2011

Mécanismes d'appui pour les États africains

Documents supplémentaires pour ce point : *aucun*

Action requise lors de cette réunion – le Conseil de Coordination du Programme est invité à : formuler ses commentaires et prendre note du contenu de ce rapport.

Conséquences des décisions en termes de coûts : *aucune*

CONTEXTE

1. Lors de sa 23^{ème} réunion en décembre 2008, le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA demandait « *au Secrétariat de l'ONUSIDA, en consultation avec le Secrétariat du Fonds mondial, de fournir, pour la 24^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, des options pour le renforcement des mécanismes afin de faciliter les consultations et l'établissement de réseaux parmi les États africains, pour faire en sorte qu'ils participent de manière significative au Conseil de Coordination du Programme et au Conseil du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme en vue de son élargissement ultérieur à d'autres régions* ».
2. Pour mettre en œuvre cette décision, le Secrétariat de l'ONUSIDA a organisé des réunions d'information distinctes sur les travaux, les politiques et les priorités de l'ONUSIDA et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (le Fonds mondial) à l'intention du Groupe des États africains dans les bureaux de la Mission permanente de l'Union africaine à Genève le 3 avril (Fonds mondial) et le 6 avril (ONUSIDA) 2009. Une réunion de consultation qui a permis au Groupe des États africains de recenser les limites et les difficultés inhérentes aux mécanismes actuels et d'approuver un ensemble de solutions créatives et viables avait été convoquée le 8 avril 2009 par le Secrétariat de l'ONUSIDA – avec une participation substantielle du Fonds mondial.
3. Suite à ces consultations, un petit groupe de travail composé du Secrétariat de l'ONUSIDA et de représentants des Missions du Niger, d'Éthiopie, d'Afrique du Sud, du Sénégal, du Zimbabwe et du Maroc a été mis en place afin de préparer, pour le Conseil de Coordination du Programme, un avant-projet incluant une évaluation des coûts des options proposées. Cet avant-projet a été diffusé auprès des responsables du Groupe des États africains pour qu'ils apportent leur contribution, et finalisé pour être remis au Conseil de Coordination du Programme.
4. Le Secrétariat de l'ONUSIDA et le Groupe des États africains ont ensuite remis un document lors de la 24^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme (UNAIDS/PCB(24)/09.10) en juin 2009 contenant un certain nombre de propositions dont les coûts étaient évalués, comme : l'établissement au Secrétariat d'un poste de point focal indépendant pour la communication pour le Groupe des États africains, une série de réunions de consultation régionales par exercice biennal, le financement d'un poste supplémentaire de délégué pour chaque Membre africain du Conseil de Coordination du Programme, et le recrutement par le Secrétariat de traducteurs à plein temps de l'anglais vers le français.
5. Lors de l'examen du document, le Conseil de Coordination du Programme n'a pas avalisé les propositions mais pris les décisions suivantes :

“ 9.1 Se félicite de l'action et de l'initiative pilote en vue de renforcer la participation significative des États africains au Conseil de Coordination du Programme et, dans la mesure du possible, au Conseil du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, y compris l'établissement d'un point focal indépendant pour la communication, et prend note de la nécessité de disposer d'indicateurs pour mesurer la mise en œuvre efficace de ces initiatives avant d'envisager un élargissement à d'autres régions ;

9.2 Reconnaissant que le Fonds mondial poursuit actuellement son propre processus sur cette question, demande au Secrétariat de l'ONUSIDA de poursuivre ses discussions avec le Fonds mondial afin de trouver des approches cohérentes, ainsi que d'éventuelles mesures d'économie et de partage des coûts ;

9.3 Demande à l'ONUSIDA, lors des projets pilotes sur cette question dans la région africaine, de rechercher les moyens d'organiser des consultations régionales et, dans la mesure du possible, de rationaliser ces réunions dans le cadre d'autres rencontres en cours dans le domaine de la santé, en vue de réduire les coûts ;

9.4 Reconnaît la nécessité de maintenir une diversité linguistique et de fournir au Conseil les documents pertinents dans des langues autres que l'anglais, et en particulier en langue française, pour respecter pleinement les procédures établies du système des Nations Unies, mais aussi peut-être dans d'autres langues selon la faisabilité logistique et financière ».

6. Peu après la discussion évoquée ci-dessus au Conseil de Coordination du Programme, le Conseil du Fonds mondial a organisé en novembre 2009 son propre débat sur le renforcement de l'appui aux États africains et s'est engagé comme suit : *« pour faciliter davantage la participation des groupes constitutifs (des membres votants chargés de la mise en œuvre) siégeant au Conseil aux processus de gouvernance du Fonds mondial, le Conseil a décidé de mettre chaque année des fonds à la disposition de ces groupes constitutifs pour couvrir les frais de communication, de réunion, de voyage et de personnel engagés pour les activités intragroupes, comme indiqué dans la Politique de financement des groupes constitutifs du Conseil (GF/B20/4 Annexe 3). Le Conseil décide que la demande de chaque groupe constitutif des membres chargés de la mise en œuvre soit limitée, conformément au paragraphe 8 de l'Annexe 3 du document GF/B20/4, à US\$ 80 000 pour 2010. Des dépassements de ce plafond pourront être autorisés par le Secrétariat, en consultation avec le Président du Comité de la politique et de la stratégie, et dans le respect du plafond global de financement approuvé par le Conseil ».*
7. Depuis la 24^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, le Secrétariat de l'ONUSIDA a essayé d'organiser deux consultations régionales distinctes pour mettre en œuvre ces décisions, mais celles-ci n'ont pas eu lieu pour des raisons de coûts et de calendrier. Le Groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme sur le suivi de la Deuxième évaluation indépendante a également discuté de la question et une nouvelle décision a été prise lors de la 26^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme en réponse au rapport du Groupe de travail : *« 10.5b Renforcement des capacités et représentation : le Secrétariat doit fournir un appui plus important aux délégations, en particulier des États africains (c'est-à-dire, mise en œuvre de la décision 9.1 de la 24^{ème} réunion du Conseil de Coordination du programme)... ».*
8. Lors de l'information du Groupe des États africains (pratique normale avant chaque réunion du Conseil de Coordination du Programme – à la demande du Coordonnateur Santé tournant à Genève) sur le point de l'ordre du jour du Conseil relatif au rapport du Groupe de travail, il a été suggéré que le Secrétariat privilégie ses discussions avec les cinq Membres africains actuels du Conseil, plutôt qu'avec l'ensemble du Groupe. Cette proposition a été mise en œuvre par le Secrétariat et s'est traduite par l'organisation d'une consultation à Addis-Abeba en Éthiopie, du 1^{er} au 3 novembre 2010. Des invitations à cette consultation ont été adressées aux cinq Membres africains du Conseil

de Coordination du Programme (Botswana, Congo, Éthiopie, Mauritanie et Togo), aux deux nouveaux Membres du Conseil de Coordination du Programme (Djibouti et Égypte) et aux deux Membres africains du Conseil du Fonds mondial (Ghana et Kenya).

APPUI DE L'ONUSIDA AUX ÉTATS MEMBRES AFRICAINS

9. L'appui inclut notamment :

- des réunions d'information à l'intention du Groupe des États africains avant chaque réunion du Conseil de Coordination du Programme – lesquelles ont lieu au Bureau de l'Union africaine à Genève et sont organisées par l'intermédiaire du Coordonnateur Santé tournant,
- des réunions d'information préalables au Conseil pour toutes les Missions permanentes à Genève,
- un appui au Groupe des États africains pour les réunions bilingues du Conseil de Coordination du Programme (une salle et des services d'interprétation sont gracieusement fournis),
- le financement, par l'ONUSIDA, de la participation d'un délégué par Membre africain du Conseil de Coordination du Programme aux réunions du Conseil, et
- un appui (frais de déplacement) fourni pour la participation de représentants du Groupe des États africains aux groupes de travail, équipes spéciales, etc., conformément aux directives du Conseil.

10. Depuis octobre 2009, il existe sept postes de Conseiller d'appui aux régions au Secrétariat de l'ONUSIDA à Genève – dont trois sont affectés à l'Afrique (Afrique occidentale et centrale, Afrique orientale et australe, Moyen-Orient et Afrique du Nord, respectivement). Ces personnels fournissent des liens essentiels entre Genève, les pays et les équipes d'appui aux régions, et ont pour objectif de renforcer les capacités nationales et d'appuyer la participation de leur région respective aux différents mécanismes de gouvernance de l'ONUSIDA.

PRINCIPES ET DIFFICULTÉS RELATIFS AU MÉCANISME D'APPUI

11. Dans le cadre des discussions de la réunion qui s'est tenue à Addis-Abeba en Éthiopie du 1^{er} au 3 novembre 2010, le groupe a validé de nouveau un ensemble de principes qui avaient d'abord été proposés et approuvés lors des consultations d'avril 2009, à savoir :

- prise du leadership par le Groupe des États africains pour déterminer la nature exacte des problèmes et les besoins auxquels il faut répondre,
- nécessité d'un processus totalement participatif pour garantir une appropriation par le Groupe de la/des solution(s) résultante(s),
- persistance de problèmes de communication entre les Missions permanentes et les capitales, selon les États Membres,
- maintien de la prise en charge, par les États Membres, des questions de prise de décisions, d'établissement des positions nationales, de composition des délégations et de capacités techniques des délégations, et
- viabilité des solutions au plan financier et en termes de capacités.

12. En plus, les deux réunions ont reconnu un ensemble global de difficultés et de limites auquel un mécanisme d'appui devrait répondre, notamment :

- le manque d'échanges et de dialogues stratégiques entre les membres du Groupe des États africains du Conseil du Fonds mondial et du Conseil de Coordination du Programme,
- la différence des approches – en termes de représentation et de groupes constitutifs – utilisées par le Conseil du Fonds mondial et le Conseil de Coordination du Programme,
- le fait que peu de Missions à Genève soient dotées de points focaux Santé dédiés et que les personnels assument des responsabilités larges et diverses, et
- l'efficacité limitée de la participation du fait d'obstacles linguistiques.

ÉLÉMENTS À INCLURE DANS UN MÉCANISME D'APPUI RENFORCÉ

13. En tenant compte de tout ce qui précède, un document a été préparé pour servir de base de discussion lors d'une réunion du Groupe des États africains qui s'est tenue dans les locaux de l'ONUSIDA à Genève le 5 décembre 2010. Après avoir étudié divers éléments qui pourraient être pris en considération dans le cadre d'un mécanisme d'appui renforcé, le Groupe est parvenu aux conclusions suivantes.

a. Système des groupes constitutifs pour siéger au Conseil : la décision 1995/223 du Conseil économique et social (ECOSOC) prévoit la répartition des 22 sièges du Conseil de Coordination du Programme entre les différentes régions et l'allocation de 5 sièges à l'Afrique. Aucune autre mention n'est faite dans les textes sur la gouvernance du Programme commun concernant la manière d'allouer ces sièges – ce qui signifie que la question d'allouer un siège à une sous-région particulière ou à un groupe de pays donné concerne exclusivement le Groupe des États africains. La procédure d'élection au Conseil de Coordination du Programme est gérée par le Secrétariat de l'ECOSOC à New York sur la base des demandes déposées par les États. Dans la pratique, il est normal que des groupes régionaux de pays s'entendent entre eux pour savoir qui sera élu afin de permettre des prises de décisions consensuelles. Il semblerait que le « groupe santé » des Missions permanentes africaines à New York tente d'une certaine manière de garantir une répartition géographique équitable entre les cinq sièges, mais cela n'est pas toujours possible et peut se traduire par une situation – comme cela a été le cas cette année – où l'un des sièges africains est resté vacant pendant six mois.

Pendant les discussions en Éthiopie, un consensus s'est dégagé autour de l'idée d'allouer les sièges aux sous-régions sur les bases suivantes :

- la diversité des langues, des cultures et des profils des épidémies de sida en Afrique nécessite une représentation géographique équitable au Conseil de Coordination du Programme,
- les Membres du Conseil auraient un groupe constitutif de plus petite taille, ce qui les rendrait d'une certaine façon plus responsables vis-à-vis des pays de la sous-région et plus représentatifs de ceux-ci,
- les Membres du Conseil pourraient aussi coordonner plus facilement les positions au sein d'un groupe constitutif plus restreint,
- les pays pourraient planifier et faire tourner de manière plus efficace leur présence au Conseil de Coordination du Programme dans la mesure où le siège reste à la même sous-région, et
- outre les pratiques actuelles susmentionnées, l'ONUSIDA pourrait développer des relations plus informelles avec le groupe plus restreint de Membres du

Conseil, ce qui permettrait de s'assurer que le groupe dispose plus rapidement des informations et que la relation relève plus du dialogue que de la transmission d'informations à sens unique.

En conclusion, le Groupe des États africains a estimé que cette proposition était digne d'intérêt et qu'elle devrait être promue en interne, sous la conduite du Coordonnateur Santé du Groupe et de l'Union africaine.

b. Participation aux réunions du Conseil de Coordination du Programme : le Secrétariat de l'ONUSIDA s'engage à fournir, lorsque la demande lui en est faite, l'appui nécessaire pour réunir le Groupe des États africains juste pendant les réunions du Conseil de Coordination du Programme, notamment une salle et des dispositifs d'interprétation.

c. Modèles pour la coordination à Genève : le modèle actuellement utilisé par l'ONUSIDA consiste à considérer le Groupe des États africains comme un groupe constitutif unique, en vertu de quoi toutes les activités de coordination sont effectuées avec le Groupe dans son ensemble. Ce processus repose sur des invitations formelles, par exemple pour informer le Groupe par l'intermédiaire de l'Union africaine. Il est aussi parfois difficile pour des Missions disposant de capacités limitées d'assister à ces réunions d'information et leur présence peut de ce fait y être rare. Toutefois, le Groupe des États africains a considéré que le modèle de coordination actuel était approprié et que la suggestion d'un nouveau modèle de partage de l'information avec les cinq Membres africains du Conseil de Coordination du Programme, qui la transmettrait à l'ensemble du Groupe, n'était pas acceptable.

d. Renforcement de l'appui à l'échelon des pays et au niveau régional : bien que la décision initiale du Conseil de Coordination du Programme ait porté sur un renforcement de l'appui aux États africains pour leur permettre de participer de manière significative aux mécanismes de gouvernance de l'ONUSIDA, les discussions ont également mis en évidence des opportunités pour améliorer la coordination à l'échelon des pays et au niveau régional. Voici quelques-uns des points soulevés :

- les bureaux de l'ONUSIDA dans les pays doivent promouvoir et soutenir la création de groupes thématiques/réseaux d'experts techniques à l'échelon national, des conférences nationales régulières sur le sida, et l'utilisation des Groupes thématiques élargis des Nations Unies sur le sida ;
- les bureaux de l'ONUSIDA dans les pays doivent faire fonction de points focaux pour le partage des informations venant de Genève ;
- améliorer le partage intrarégional des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience ;
- évaluer la performance de l'appui technique ; et
- appuyer la production d'informations stratégiques plus complètes sur les coûts des ripostes nationales.

e. Langues : le Groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme sur le suivi de la Deuxième évaluation indépendante, et notamment tous les aspects relatifs à la gouvernance, a présenté son deuxième rapport (UNAIDS/PCB(27)/10.20), qui traitait des obstacles linguistiques, lors de la 27^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme en décembre 2010. Le Groupe de travail – où le Groupe des États africains était représenté par l'Éthiopie – avait constaté que la brièveté des délais entre les

réunions du Conseil et l'insuffisance des capacités du Secrétariat faisaient obstacle à la préparation et à la mise à disposition en temps voulu des documents du Conseil de Coordination du Programme en anglais et en français. Cette situation avait un impact sur la capacité des délégations à se préparer efficacement pour les réunions du Conseil ; bien qu'une décision antérieure du Conseil de Coordination du Programme ait demandé que les documents soient mis à disposition huit semaines avant les réunions concernées, cela n'a pas toujours été possible. Le Groupe de travail est convenu que les décisions du Conseil de Coordination du Programme requérant la publication d'un rapport devraient prévoir des délais réalistes pour la production dans les deux langues de travail de documents issus d'un processus de consultation complet, de la meilleure qualité possible, et permettant d'avoir des discussions sensées, opportunes et éclairées lors du Conseil. Ces calendriers devraient être approuvés avec l'avis du Secrétariat et avec l'appui du groupe de rédaction, le cas échéant. Le Groupe des États africains, dans le cadre du Conseil de Coordination du Programme, a soutenu ces observations et toutes les recommandations du Groupe de travail ont été adoptées par le Conseil.

14. En plus des éléments ci-dessus, le Secrétariat a reçu de nombreuses manifestations de soutien – exprimées en particulier lors de la dernière réunion du Conseil de Coordination du Programme – pour la poursuite de réunions d'information détaillées à l'intention du Groupe. Une réunion similaire s'est donc tenue les 2 et 3 mai 2011, à laquelle étaient conviés toutes les Missions permanentes africaines à Genève, l'Union africaine et le Fonds mondial, l'ONUSIDA finançant la participation d'un délégué de chacun des cinq Membres africains du Programme de Coordination du Conseil. L'ordre du jour prévoyait des réunions d'information sur des sujets très variés, notamment les examens relatifs à l'accès universel, la sexospécificité et le cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités pour 2012-2015, et a donné au Groupe l'occasion de formuler sa position sur divers points dans la perspective du Conseil d'administration du Fonds mondial, du Conseil de Coordination du Programme et de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida. La participation aux deux jours de la réunion a été fluctuante ; au total, 12 États Membres ont été représentés (Botswana, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Lesotho, Madagascar, Maroc, Namibie, Sénégal et Togo). Cette réunion a coûté 30 000 dollars des États-Unis.

SOUTIEN DES AUTRES GROUPES RÉGIONAUX

15. Quatre groupes régionaux, en plus de celui de l'Afrique, sont représentés au Conseil de Coordination du Programme : l'Europe occidentale et les autres pays (sept sièges au Conseil), l'Asie et le Pacifique (cinq sièges), l'Amérique latine et les Caraïbes (trois sièges), l'Europe centrale et orientale (deux sièges). L'application à ces autres groupes des éléments décrits ci-dessus pourrait être envisagée comme suit :
 - le Secrétariat est prêt à soutenir les réunions des groupes régionaux pendant les réunions du Conseil de Coordination du Programme et continuera à financer la participation aux réunions du Conseil, conformément au Modus Operandi du Conseil de Coordination du Programme ;
 - des réunions d'information en continu menées par le Secrétariat et destinées à toutes les Missions permanentes, et un suivi direct avec les coordonnateurs régionaux ou des membres individuels du Conseil. Toutes les demandes d'information font l'objet d'un suivi ;

- le Secrétariat met déjà en œuvre les suggestions du groupe des États africains dans toutes les régions. En outre, il a créé des postes de Conseiller d'appui aux régions pour l'Asie et le Pacifique, l'Afrique orientale et australe, l'Afrique occidentale et centrale, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, l'Europe et l'Asie centrale, l'Amérique latine et les Caraïbes, notamment pour la fourniture d'un appui technique additionnel ; et
- des réunions d'information détaillées pourraient être organisées pour d'autres groupes régionaux, si les financements idoines étaient mis à disposition. Toutefois, il faudrait les raccourcir et les espacer car elles prennent beaucoup de temps.

16. Le Conseil de Coordination du Programme est invité à communiquer ses commentaires sur le contenu de ce rapport et à prendre note dudit rapport. Il convient de noter que d'éventuelles décisions concrètes additionnelles prévoyant un appui accru au Groupe des États africains ou à toute autre région pourraient avoir des incidences notables au plan financier. Par conséquent, le Conseil de Coordination du Programme pourra souhaiter demander au Secrétariat de lui communiquer le coût estimatif des projets de décisions avant de prendre en considération lesdits projets.

[Fin du document]